Département de Meurthe et Moselle

VILLE DE POMPEY

<u>Délibérations du Conseil</u> <u>Municipal</u>

Séance du 15 avril 2024

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 25 mars 2024, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion des délibérations relatives au versement d'une subvention exceptionnelle à l'OFP section Football, au versement d'une subvention à l'OFP, et au versement d'une subvention à la MJC de Pompey, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le <u>lundi 15 avril 2024 à 20h00</u> au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRLIC, maire, après convocation légale adressée le 9 avril 2024. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Délibérations examinées :

- > N° 2024/035 Subvention exceptionnelle OFP section Football Tournoi Approuvée
- > N° 2024/036 Omnisports Frouard Pompey Subvention 2024 Approuvée
- > N° 2024/037 Maison des Jeunes et de la Culture Subvention 2024 Approuvée

Pompey, le 19 avril 2024 le Maire,

Laurent TROGRLIC